



VOS COORDONNÉES

NOM :
Prénom :
Adresse :
Ville : 67660
Téléphone :
Courriel :

DESTINATAIRE

MAIRIE DE BETSCHDORF

- Récupérateur d'Eau -
1, Rue des Francs
67660 BETSCHDORF

OBJET : Demande d'aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales.

Monsieur le maire,

Je sollicite l'attribution de l'aide financière prévue pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales conformément à la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2023.

Vous trouverez à l'appui de ma demande l'ensemble des pièces requises :

La copie de la facture (**et non un ticket de caisse**) au nom, prénom et adresse du bénéficiaire faisant apparaître le volume de la cuve (capacité minimale de 100 litres) et dont la date d'achat est postérieure au 1^{er} janvier 2023.

Un Relevé d'Identité Bancaire au nom du demandeur.

Pour les propriétaires :

Une copie de la dernière taxe foncière, au nom et à l'adresse du bénéficiaire,

Pour les locataires et occupants à titre gratuit :

L'accord du propriétaire.

Par la présente j'atteste de la conformité de l'ensemble des pièces transmises et je certifie avoir pris connaissance du règlement relatif à l'aide financière.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Betschdorf, le

Signature du demandeur



AIDE FINANCIÈRE RÉCUPÉRATEUR D'EAU

Depuis le 20 mars 2023, la Ville de Betschdorf a décidé d'associer la population à un projet environnemental et de soutenir les habitants souhaitant économiser l'eau. Il a été décidé lors du Conseil Municipal du 20 mars 2023 de promouvoir l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales pour un usage extérieur en attribuant une aide financière spécifique.

MONTANT DE L'AIDE

L'aide financière est de 20€ pour les cuves de moins de 500 litres, de 35€ pour les cuves entre 501 et 1500 litres et de 50€ pour les cuves de plus de 1500 litres.

Par exemple : pour un récupérateur d'une valeur de 175€ et dont la capacité est de 400 litres, la collectivité attribuera une aide de 20€.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

- Attribué pour les récupérateurs achetés à partir du 1^{er} janvier 2023.
- Réserve aux habitants de Betschdorf et ses communes associées, propriétaires ou locataires
- Attribué une seule fois par logement
- Basé sur le prix d'achat du récupérateur d'eau pluviale, hors main d'œuvre et accessoires

CONCRÈTEMENT : LES 4 TAPES CLÉS

1 FAITES VOTRE CHOIX pour votre équipement dans le commerce.



Pour obtenir l'aide financière, le volume du récupérateur doit être au minimum de 100 litres.

2 FAITES VOTRE ACHAT en demandant au commerçant une facture comportant votre nom, prénom, adresse et le montant de l'équipement acquis ainsi que sa contenance.



Toutes les mentions soulignées sont obligatoires pour bénéficier de la subvention.
Seules les demandes pour des équipements acquis après le 1^{er} janvier 2023 seront acceptées.
Les tickets de caisses ne seront pas acceptés.

3 RETIREZ LE DOSSIER de demande à l'accueil de la mairie, ou sur le site internet www.betschdorf.com puis complétez-le avec les pièces suivantes :

- Le courrier de demande d'aide financière dûment rempli
- La copie de la facture
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Pour les propriétaires : une copie de la dernière taxe foncière, au nom et à l'adresse du bénéficiaire
Pour les locataires : l'accord du propriétaire si vous êtes locataire ou occupant à titre gratuit



Toutes les mentions soulignées sont obligatoires pour bénéficier de la subvention.

4 TRANSMETTEZ VOTRE DOSSIER à : Mairie de Betschdorf, 1 Rue des Francs 67660 BETSCHDORF ou par mail à mairie.finances@betschdorf.com



L'aide financière est limitée aux 20 premières demandes.

RECEVEZ VOTRE AIDE par virement bancaire après instruction de votre demande, sous 90 jours.



RÈGLEMENT 2023 RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR UN RÉCUPÉRATEUR D'EAUX PLUVIALES

Ville de BETSCHDORF - délibération du 20 mars 2023

Article 1 – Description l'aide financière

Par délibération du 20 mars 2023, la ville de Betschdorf s'engage à encourager les habitants à économiser l'eau via l'utilisation de récupérateurs d'eau de pluie.

Pour ce faire, à partir du 1^{er} janvier 2023, la Ville propose une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales. Le montant de l'aide est plafonné à **un** récupérateur par foyer et d'après les modalités ci-dessous :

- Moins de 500 litres - 20€
- Entre 501 et 1500 litres - 35€
- Plus de 1500 litres - 50€

Ces aides seront versées dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet. Dans ce cadre, seules les vingt premières demandes complètes reçues à la mairie de Betschdorf seront instruites.

Article 2 – Personnes concernées

Cette aide est versée, dans la limite d'une aide par logement, aux particuliers propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit.

Article 3 – Équipement concerné

L'aide financière porte sur le prix d'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales neuf, hors main d'œuvre et accessoires, acquis après le 1^{er} janvier 2023. Elle est attribuée pour les contenants d'une capacité supérieure à 100 litres minimum.

L'équipement choisi est destiné à un usage de l'eau en extérieur exclusivement (arrosage du jardin, ...).

Article 4 – Réalisation de la demande et pièces justificatives

Les documents de demande d'aide financière, comportant le courrier de demande d'aide et le règlement sont disponibles auprès de l'accueil de la mairie de Betschdorf ou téléchargeable sur le site internet de la mairie.

La demande de subvention doit être adressée à la Mairie de Betschdorf - 1, Rue des Francs - 67660 Betschdorf, par courrier ou déposée à l'accueil de la mairie. Elle doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

1. Le courrier de demande d'aide complété
2. La copie de la facture (**et non un ticket de caisse**) au nom, prénom et adresse du bénéficiaire faisant apparaître le volume de la cuve.
3.
 - a. pour les propriétaires : une copie de la dernière taxe foncière, au nom et à l'adresse du bénéficiaire.
 - b. pour les locataires, l'accord du propriétaire.
4. Un Relevé d'Identité Bancaire au nom du demandeur

Article 5 – Versement de l'aide financière

L'aide financière sera attribuée pour toutes demandes conformes au présent règlement. Cette dernière sera accordée par délibération municipale et transmise au comptable public pour virement bancaire au nom du demandeur, dans un délai maximum de 90 jours.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Mairie de Betschdorf
Récupérateurs d'Eau
1, Rue des Francs - 67660 Betschdorf
Tél : 03 88 54 48 00
Courriel : mairie.infos@betschdorf.com
www.betschdorf.com